

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE 3

9e Réunion régulière

Le 19 mars 2002

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil d'éducation du District scolaire 3. La réunion s'est tenue le 19 mars 2002 à l'école Mgr Lang de Drummond (Nouveau-Brunswick), à compter de 19h00

Présences :

Gilles Couturier, sous-district 2
George LaBoissonnière, sous-district 3
Adrien (Pat) Fournier, sous-district 5
Jean-Marie Cyr, sous-district 6
Louise Désilets, sous-district 7
Suzanne Levesque, sous-district 8
Lynn Michaud, sous-district 9
Martine Michaud, sous-district 10
Benoit Castonguay, sous-district 11
Jeanne Da Gauthier, sous-district 12

Maurice Picard, Directeur général
Reinelde Thériault, Directrice de l'éducation
Yvan Guérette, Dir. Services Admin. et Financier
Denise Laplante, Secrétaire Direction Générale
Johane Thériault-Girard, Dir. Ressources Humaines

Absences : Étienne Boutot, sous-district 1

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Couturier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux directions des écoles hôtes ainsi qu'aux gens du public.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Benoit Castonguay propose l'adoption de l'ordre du jour. Monsieur

Correction : item 13 – Formation d'un comité sur le transport
1^{er} paragraphe devrait se lire comme suit : Monsieur Couturier **suggère** qu'un sous-comité soit formé afin d'étudier l'ébauche de la politique du transport scolaire.

Monsieur George LaBoissonnière propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié.
Madame Martine Michaud appuie. Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal

- 4.1 *Vacance au sous-district 4. Monsieur Jacques Deschênes fut choisi par le Ministre à titre de nouveau conseiller au sous-district 4. Vu que l'annonce de la nomination de Monsieur Deschênes fut communiquée en fin de journée aujourd'hui, il fut impossible pour Monsieur Deschênes de se joindre à la réunion de ce soir. Il a cependant mandaté Monsieur Picard de faire part aux membres du Conseil qu'il était heureux de se joindre au Conseil et qu'il anticipait de travailler pour la cause de l'éducation.*
- 4.2 *Formulaires de dépenses. Monsieur Guérette nous dit que la procédure des formulaires de dépenses nous est imposée par le vérificateur général, donc nous devons continuer la procédure actuelle afin d'avoir la signature à la fin du formulaire qui atteste les informations indiquées.*
- 4.3 *Conférence avec Me Michel Doucet. La conférence aura lieu le 4 avril 2002 à compter de 19h00 à l'amphithéâtre du pavillon Louis A. Lebel de l'UMCE. La publicité sera faite au cours des prochains jours afin d'inviter les parents à assister.*

5. Présentations des écoles hôteses

Monsieur Picard invite Madame Josette Bernier de l'Académie Notre-Dame et Monsieur Denis Bourgeois de l'école Mgr Lang, à venir nous présenter leur école respective.

6. Correspondance

- a- *Offre de service de la compagnie PricewaterhouseCoopers qui se spécialise dans le recrutement du personnel cadre pour diverses entreprises.*
- b- *Invitation au Congrès 2002 de l'association canadienne des commissions/conseils scolaires qui aura lieu à St-Jean, Terre-Neuve du 4 au 6 juillet 2002.*
- c- *Lettre de l'AEFNB qui clarifie la question de nomination du comité de déontologie. Un nom par Conseil d'éducation de chaque district fut soumis à l'AEFNB, et ceux-ci ont par la suite formé le comité de 3 personnes à même ces noms soumis. La candidature du représentant du District 3 n'a pas été retenue.*
- d- *Lettres provenant du CPAÉ de l'école de St-Jacques concernant les journées parents-enseignants, demandant dans un premier temps le retour au format des années précédentes et dans un deuxième temps se réjouissant de la décision du Ministre d'accorder du temps à l'intérieur du calendrier afin de favoriser une plus grande participation des parents à ces rencontres.*

7. Compte rendu de la réunion avec le Ministre

Rencontre du 26 février 2002 avec le Ministre à Fredericton. Cette consultation a eu lieu suite aux résultats de nos élèves à l'évaluation PISA.

Le Ministère de l'Approvisionnement et Services s'est rendu dans la région d'Edmundston afin de faire l'inventaire des terrains potentiels. Pour ce faire, certains critères ont été établis :

- *La superficie requise pour une école de 500 élèves (10 à 15 acres)*
- *La situation géographique (côté ouest de la ville)*
- *L'environnement sécuritaire*
- *Limite de la zone scolaire*
- *Topographie du terrain*
- *Services municipaux*
- *Environnements indésirables : bruits, odeurs et zone industrielle*

Le choix s'est arrêté sur le terrain de l'ancien hôpital d'Edmundston. Le comité de planification et construction suggère au CÉD d'en faire la recommandation au Ministre.

Monsieur Adrien Fournier propose que la recommandation du comité de planification et construction, c'est à dire le site de l'ancien hôpital d'Edmundston, soit celle du CÉD et qu'elle devienne notre recommandation au Ministre comme emplacement de notre nouvelle école. Monsieur Jean-Marie Cyr appuie. Adoptée.

Afin de pouvoir mieux informer les parents qu'ils représentent, les membres du Conseil demandent de recevoir par écrit plus de détails concernant le choix du terrain. L'information sera envoyée aux membres avec le procès-verbal de la réunion.

9. Rapport du comité spécial sur le transport

Monsieur Guérette nous fait un compte rendu de la réunion du comité spécial sur le transport. Le but de la réunion est de rendre le système le plus efficace et sécuritaire possible. La politique va permettre d'être pro-actif par rapport au financement provenant du Ministère.

Deux points à déterminer dans l'ébauche de la politique étaient la distance d'admissibilité et le nombre d'arrêts au kilomètre. La Loi nous dit que la distance d'admissibilité est de 2.4km, par contre, la Loi stipule également que le CÉD peut modifier cette distance à condition d'être en mesure de le financer. Le comité en est arrivé à un consensus que la distance d'admissibilité soit de 1km, et que le nombre d'arrêts maximum par kilomètre soit de 3. Le comité fait la recommandation de l'acceptation de l'ébauche de la politique du transport au CÉD.

10a. Étude de l'ébauche présentée par le comité sur le transport

Madame Lyne Michaud propose que l'ébauche de la politique sur le transport soit acceptée telle que présentée. Monsieur Jean-Marie Cyr appuie.

*Après discussions, Madame Martine Michaud propose un amendement à la proposition, soit que le paragraphe 2 au point 4.2.2 soit éliminé. Monsieur Jean-Marie Cyr appuie. 4- Oui
5- Non*

Amendement défait.

Madame Suzanne Levesque propose un amendement au point 4.2.2, soit que la distance maximale de marche soit de 0.8 km de la maternelle à la 3^e année. L'amendement est défait faute de secondaire.

Proposition initiale est adoptée. 1 vote contre (Madame Suzanne Levesque)

La politique sera en vigueur à compter de septembre 2002.

